

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois le premier juillet à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, THURISSET Alexandre

Excusé(e)s : CRÉMONA Cédric, NASSIR Marine, ROSE Jean-Philippe

Absent : BILLOT Thomas

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 26 juin 2023

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion au GIP Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)
- Révision des tarifs des concessions du cimetière
- Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône-et-Loire
- Transfert d'un bien sectionnal
- Remboursement d'une amende de 200 € suite infraction à la police de l'eau
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2023 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Adhésion au GIP Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)

Pour accompagner la collectivité dans la dématérialisation de la télétransmission de ses actes budgétaires et réglementaires en Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics et désigne RATTEZ Karine, en tant que représentante titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et THURISSET Alexandre, en tant que membre suppléant.

L'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2023

2. Révision des tarifs des concessions du cimetière

Les tarifs des concessions n'ayant pas été réévalués depuis 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Supprime les concessions perpétuelles et de fixe les nouveaux tarifs des concessions, à compter du 1^{er} juillet 2023, comme suit :

Concession pour un emplacement de 2m² :

30 ans renouvelable : 300 €

50 ans renouvelable : 500 €

Concession pour un emplacement d'1m² pour l'installation d'une cavurne

30 ans renouvelable : 200 €

50 ans renouvelable : 300 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : gratuit

La plaque d'identité restant à la charge du concessionnaire devra respecter les dimensions suivantes : 170mn x 70mn

3. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône-et-Loire

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Le conseil, à l'unanimité, désigne les référents déontologues pour les élus proposés par le centre de gestion de saône-et-loire, adopte la « charte de l' élu local » et confie au CDG 71 la mission d'assistance et de conseil .

4. Transfert d'un bien sectionnal

Un courrier venant de la préfecture nous demande de prendre une délibération pour basculer les biens sectionnaux en biens communaux soit 104 hectares situés à Sagy et 72 hectares à Cruzille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer les conventions permettant le passage des biens sectionnaux en biens communaux .

5. Remboursement d'une amende de 200 € suite infraction à la police de l'eau

Une amende d'un montant de 200 € a été réglée par l'agent technique le 30 mai 2023, suite à une infraction à la police de l'eau commise le 1^{er} mars 2023 à la station d'épuration de la commune.

M. le Maire propose au Conseil de rembourser cette amende à l'agent qui accepte à l'unanimité des membres présents.

6. Questions diverses

Gilles Charpy-Puget informe que :

- la lagune sera curée prochainement (pour un meilleur accès, l'entrée devra être élargie avec l'accord de Mme Michelle Colin.
- le rotor du broyeur à buisson sera à changer (3 500 € à prévoir sur le budget 2024)
- sur l'aire de jeu, la maisonnette d'escalade sera prochainement remplacée par la communauté de commune (CCMT).
- l'application "panneau pocket", application à télécharger sur les téléphones , est effective. Cette application permet aux habitants de consulter facilement des infos concernant la commune .
- PLUi : l'enquête publique est terminée ; les personnes qui ont fait des réclamations auprès du commissaire enquêteur devraient recevoir personnellement une réponse à leur demande.
- Voirie : la commune est en attente de devis de l'entreprise Guinot pour des travaux dans la "rue des moines" à Sagy.

Thomas Rattez signale que la commune pourrait vendre du bois en bois d'oeuvre. Les travaux seraient faits soit par la commune soit par une entreprise proposée par l'ONF

Armelle Chapuis annonce que le CCAS s'est réuni pour programmer les activités à venir (entre autres les 100 ans de Mme Anne Bonvilain) et que le repas du village se tiendra sous le hangar de Gérard Chambard le samedi 8 juillet à midi.

La séance est levée à 10h45

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAUPUIS



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

